

Délibérations et Compte rendu **Séance du 13 janvier 2016**

L'an deux mille seize, le treize janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chailly en Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 8 janvier 2016, sous la présidence de Mr PETIT Ivan, Maire.

Étaient présents : COFFINEAU Philippe, GASNIER Agnès, MAROIS BOURILLON Danielle, FALZON Yvan adjoints, NOREST Frédérique, PAROUX Agnès, RUFFELAERE Frédéric, CARRE VASSEUR Gaëlle, CHARDEAU Daniel, PROCHASSON Laurence.

Absents excusés : SONDAG Marc (pouvoir donné à MAROIS BOURILLON Danielle), COILLE André (pouvoir donné à CHARDEAU Daniel), MARCUEÏZ Dominique (pouvoir donné à COFFINEAU Philippe)

Absent : FORITE Emmanuel

Secrétaire : PAROUX Agnès

Délibérations DETR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- d'adopter le projet de rénovation du mur latéral Nord-est du cimetière ainsi que le mur de l'entrée

- d'approuver le plan de financement tel qu'il suit :

dépenses HT : devis travaux par l'entreprise CPL 16 565 €

ressources : subvention DETR 8 282,50 € à hauteur de 50 %

autofinancement : 8 282,50 €

- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande subvention au titre de la DETR 2016

Le conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- d'adopter le projet d'enfouissement des réseaux aériens dans la zone de l'ancienne école

- d'approuver le plan de financement tel qu'il suit :

Dépenses HT : 85 600€

Ressources : subvention DETR à hauteur de 50 % : 42 800€

Fonds propres et emprunt : 42 800€

- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande subvention au titre de la DETR 2016.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussion,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer l'ordre des priorités des demandes de subventions comme suit :

- 1) Enfouissement des réseaux
- 2) Réfection du mur du cimetière

Informations et questions diverses

Projet réhabilitation ancienne école

Après réflexion et afin d'agrandir la partie cuisine dans une des salles et de prévoir un local de stockage, le projet qui prévoyait 2 logements est maintenant revu un seul logement est proposé. La commission « bâtiments » réfléchit actuellement sur le mode de chauffage.

Le CCAS, par l'intermédiaire de Frédérique Norest propose une invitation à la lecture, samedi 6 février à 14h30, salle de l'ancien presbytère. Anne Trémolières lira des extraits de « Ce qui est arrivé aux Kempiski », par la suite un temps sera consacré au débat. Pour participer à cette lecture il est nécessaire de retirer au secrétariat une invitation.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, des élus s'interrogent sur l'installation de mobilier urbain dans le Bois de Romaison.

Une réflexion doit être menée sur les règles et les fonctions des commissions et du Conseil Municipal.